

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n° 2012-09 en date du 08/03/2012 approuvant le compte administratif du budget de la Régie de Transport

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Mars 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 01 Mars 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	4	10	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, PAGO Corinne.

Représentés : MM. GILLES Dominique procuration à ALAMARGOT Sylvie, COLLENNE Michèle procuration à FAUCHER Alain, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 de la Régie de Transport dressé par M. LEBLOIS Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité ;

1°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés	1139,03				1139,03	0,00
Opérations de l'exercice		1139,03		12746,15	0,00	13885,18
TOTAUX	1139,03	1139,03	0,00	12746,15	1139,03	13885,18
Résultats de clôture		0,00		12746,15		12746,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,00		12746,15		12746,15
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		12746,15		12746,15

2°) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait à La Geneytouse, le 10 Mars 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

